



Donation partage expertise d'immobilier

Par **bulldo**, le **18/02/2008** à **14:58**

Bonjour

je désirerais savoir qui peut (ou doit) évaluer la valeur d'un bien immobilier dans le cadre d'une donation partage(j'ai lu que certains notaires le faisaient mais je n'ai aucune idée du texte en cours et des obligations).

merci

Par **Visiteur**, le **21/02/2008** à **20:21**

Le notaire peut effectivement, en fonction des prix de marché, mais vous pouvez faire appel à un expert immobilier ou géomètre expert et demander les évaluations de différentes agences...CELA VOUS DONNERA UNE MOYENNE